Les Plages du Débarquement, Patrimoine mondial

La Région Normandie, avec les services de l'Etat, les collectivités concernées et de nombreux acteurs, conduit depuis 2008 une démarche partenariale pour faire reconnaître les Plages du Débarquement au Patrimoine mondial.La candidature des "Plages du Débarquement, Normandie 1944" à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, a été déposée en 2018, dans la catégorie des biens culturels.

L'évaluation du dossier est restée en suspens pendant 5 ans en raison d'une réflexion sur les modalités d'inscription de sites de mémoire. La démarche a été relancée en 2024 sur la base d'un dossier actualisé. L'évaluation s'est déroulée en 2025-2026. **Le Comité du patrimoine mondial a décidé le 26 juillet 2026 d'inscrire les Plages du Débarquement sur la Liste du patrimoine mondial.**

Pourquoi cette inscription ?

Les Plages du Débarquement, Normandie 1944 sont le lieu d'une confrontation dont l'ampleur et l'intensité sont exceptionnelles dans l'histoire et donc elles gardent les traces. **Elles portent la mémoire d'un combat pour la liberté et la paix**, et sont devenues un lieu de rassemblement autour d'un message universel.

L'inscription des Plages du Débarquement, Normandie 1944 **sur la Liste du patrimoine mondial signifie la reconnaissance du caractère exceptionnel** de ce patrimoine, dans sa double dimension matérielle et symbolique.

La Convention du patrimoine mondial

Face au constat que le patrimoine culturel et naturel était de plus en plus menacé, la conférence générale de l'UNESCO a adopté **la Convention du patrimoine mondial, en 1972**.

La Liste du patrimoine mondial a été créée afin de permettre **la reconnaissance et la protection des sites qui ont une « valeur universelle exceptionnelle »**, c'est-à-dire qu'ils présentent **un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité** : le monde serait appauvri par la disparition d'un tel patrimoine.

Les États s'engagent à assurer l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur des sites du patrimoine mondial afin d'en assurer la transmission aux générations futures.

Les Plages du Débarquement inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Les conséquences de l'inscription

L'inscription sur la Liste est **une reconnaissance internationale de prestige.** L'Etat est garant vis-à-vis de l'UNESCO de cette reconnaissance.

Il s'engage et s'associe aux collectivités territoriales pour mettre en œuvre un plan de gestion du bien. **L'objectif est de préserver et de transmettre** ce qui fait la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Agrandir la carte

Observatoire Photographique des Paysages (OPP) des Plages du Débarquement

La Région Normandie a mis en place un Observatoire Photographique des Paysages (OPP) des Plages du Débarquement afin d'observer et d'analyser l'évolution de ce territoire par une veille photographique régulière sur soixante points de vue.

L'observatoire a pour objectif d'accompagner la prise de décisions et de sensibiliser aux enjeux de préservation des paysages et du patrimoine historique.

Le Patrimoine mondial de l’UNESCO en Normandie

La Liste du patrimoine mondial de l’UNESCO comprend **1 223 biens dans le monde**. **Trois sites normands** sont d’ores et déjà inscrits sur cette liste :

- le Mont Saint-Michel et sa baie (Manche),
- l’architecture de la reconstruction d’Auguste Perret de la ville du Havre (Seine-Maritime)
- les tours observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue et de l’île de Tatihou (Manche) dans le cadre du réseau des sites majeurs Vauban.

En outre, la dentelle d’Alençon (Orne) est inscrite sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité depuis 2010. Le carnaval de Granville a rejoint cette même liste en 2016, tandis que la Tapisserie de Bayeux (Calvados) est inscrite sur le registre de la mémoire du monde.

Site web de l'UNESCO

Le Débarquement et la Bataille de Normandie

Le 6 juin 1944 et les jours qui suivirent, des milliers de jeunes hommes représentant une quinzaine de nations différentes et 177 Français du Commando Kieffer débarquèrent sur les plages normandes pour libérer le territoire. Le 6 juin, à minuit, plus de 150 000 soldats alliés sont en Normandie dont 23 000 parachutistes et 20 000 véhicules de tout gabarit. 12 000 hommes ont été tués, blessés ou faits prisonniers. S’en suivirent **trois mois de batailles pour libérer la Normandie.** Puis ce fut le tour de Paris et enfin de toute l’Europe.

Aujourd’hui encore, à travers des vestiges, des cimetières, des lieux de visites, un patrimoine de la Reconstruction emblématique, ces traces sont encore visibles et permettent à cette mémoire d’être vivante en Normandie. **Le Débarquement du 6 juin 1944 et la Bataille de Normandie sont gravés dans l’esprit de chaque Normand et font partie d’un patrimoine commun que nous avons le devoir de transmettre.**

Le 80e anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie

En 2024, la Normandie a célébré le 80e anniversaire du Débarquement, un événement historique majeur marquant le début de la libération de l'Europe pendant la Seconde Guerre mondiale. À cette occasion, la région s'est transformée en un véritable musée à ciel ouvert, offrant aux visiteurs une expérience unique mêlant histoire, mémoire et découverte.

Pour cet anniversaire exceptionnel, la Normandie a labellisé 131 événements, incluant des reconstitutions historiques, des parades militaires, des concerts, des visites, des expositions, etc. Parmi les temps forts, l’embrasement de la côte normande le 1er juin : 21 feux d’artifice tirés en même temps ont illuminé les cinq secteurs historiques du Débarquement.

Le 80e anniversaire du Débarquement a été un succès retentissant, attirant des visiteurs du monde entier et mettant en lumière l'importance historique de la Normandie. Ces commémorations ont non seulement honoré le passé, mais ont également renforcé l'attrait touristique de la région.

Exposition "Notre héritage"

Une concentration de vestiges sous-marins unique au monde

Environ 150 sites archéologiques sous-marins témoignent encore des opérations de Débarquement sur les plages normandes, entre le 6 juin et novembre 1944 (date de fin d’activité du port artificiel d’Arromanches). **Aucun autre événement historique au monde n’est mieux illustré par ses vestiges sous-marins.**

Epaves de navires, de blindés, restes de deux ports artificiels, ces sites illustrent la variété des moyens mis en oeuvre à cette occasion par les Alliés. Une partie d’entre eux est connue des plongeurs normands et certaines zones ont pu être étudiées par des archéologues et hydrographes américains ou anglais. **Depuis 2015, leur inventaire systématique a été entrepris** par le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (Drassm), dans le cadre d’un

partenariat avec la Région Normandie.

Projet Ami - Archéologie Maritime Immersive

A travers une série de vidéos en 360°, plongez en réalité virtuelle sur des épaves historiques ! Du naufrage aux recherches archéologiques, découvrez l’histoire de ces sites méconnus. Ce projet est coordonné par le Drassm (Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-marines) et soutenu notamment par la Région Normandie.